

REUNION du 10 Février 2011 (Issigeac)

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de membres présents : 27

Date de la convocation : 02 Février 2011.

Présents : M. CASTAGNET Michel et M. GASSEAU Jean Louis (Bardou) – M. MOLLE Stéphanie et M. DESSAGNE Fabrice (Boisse) – M. BOS Catherine et M. BUISSET Marc (Conne de Labarde) – M. CANAUX Martine et M. MARTIN Gérard (Faurilles) - M. LEGAL Alain et M. DUMON Patrick (Faux) – M. CASTAGNER Jean Claude et M. GAILLARD Patrick (Issigeac) – M. RAYNAL Michel (Monmadalés) – M. BARCHIESI Christian (Monmarvés) - M. ALONSO Daniel (Monsaguel) – M. VEYRAC Yves (Montaut) – M. THOMASSIN Huguette et M. FRICOT Jean Marie (Plaisance) – M. LABONNE Moïse (St Aubin de Lanquais) – M. D'HAUTEFEUILLE Vianney et M. NOUAÏLLE Nadine (St Cernin de Labarde) – M. SIMON Gérard et M. GIOCANTI Robert (St Léon d'Issigeac) – M. POMEDIO Lucien et M. PLESTAN Philippe (St Perdoux) – M. QUEILLE-RIVIER Anne Marie et M. HASSELMANN Michel (Ste Radegonde).

Absents : M. MADELPECH Jean-Marc (Monmadalés) – M. LELASSEUX Bernard (Monmarvés) – M. DELAGE Hervé (Monsaguel) – M. DUFOUR Thierry (Montaut) -M. DELAYRE Denis (St Aubin de Lanquais) -

Secrétaire de séance : M. FRICOT Jean-Marie

Compte Rendu de la réunion du 13 Janvier 2011.

Adopté à l'unanimité.

011 - Renouvellement du contrat CUI pour la personne en charge du dossier sur les chemins de randonnée.

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que le contrat d'Emmanuel SZWED en charge du dossier sur les chemins de randonnée, arrive à expiration le 28 février 2011,

Monsieur le Président demande au conseil communautaire de se prononcer sur son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Décide de renouveler le contrat CUI mentionné ci-dessus pour une durée de six mois, soit du 1^{er} Mars au 31 août 2011, pour une durée hebdomadaire de 25 heures (avec un taux de prise en charge de 70 % sur 20 heures),
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents concernant ce dossier,
- Charge le Président pour faire exécuter la présente délibération

Votants : 27 – Pour : 26 – Abstention : 01 – Contre : 00.

Monsieur LEGAL donne le détail de la mission d'Emmanuel :

- Finalisation du dossier des chemins de randonnée (demande de subvention Conseil Général, Région, programme leader)
- Travail sur la signalétique sur l'ensemble du territoire
- Implication dans l'élaboration du cahier de recommandations architecturales et paysagères.

Le dossier des chemins de randonnées soulève quelques questions :

- au niveau de l'entretien (La CCPI en aura la charge, la CCPI passera des conventions avec les communes qui resteront propriétaires de ces chemins, la CCPI en aura la jouissance).

- Problème des engins motorisés (le Maire peut interdire le passage de motos, 4x4, quads. Monsieur LEGAL propose d'approfondir le sujet lors d'une prochaine réunion et rappelle que l'aspect juridique est parfaitement cadré lors de l'inscription au PDIPR).

012 - Versement d'une prime de fin de contrat pour la personne en charge des chemins de randonnée.

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire qu'Emmanuel SZWED en charge du dossier sur les chemins de randonnée, a eu dans le cadre de sa mission des frais annexes, et a mis à disposition de la communauté son matériel personnel.

Au vu du travail rendu, Monsieur LEGAL propose au conseil communautaire de verser une prime de fin de contrat à Emmanuel SZWED pour couvrir ces différents frais liés au besoin du service et à titre de reconnaissance pour le travail effectué sur la période écoulée.

Entendu le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte des différents frais annexes de Monsieur SZWED Emmanuel, occasionnés dans le cadre de sa mission, et du travail effectué sur la période écoulée,
- Décide de verser à Monsieur SZWED Emmanuel une prime de 400.00 € net,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents concernant ce dossier,
- Charge le Président pour faire exécuter la présente délibération

Votants : 27 - Pour : 27 - Abstention : 00 - Contre : 00.

Monsieur LEGAL précise qu'il était très clair en début du contrat qu'il n'était pas question de payer des heures supplémentaires ; Cette prime est juste une reconnaissance de la qualité du travail effectué.

013 - Contrat de Développement Social Territorialisé : Facturation à la MSA.

Vu la démarche engagée par la Mutualité Sociale Agricole de Dordogne et du Lot et Garonne par le biais de son service social et en partenariat avec la Communauté de communes, de lancer une réflexion sur le territoire pour « agir pour un mieux vivre »,

Vu la délibération en date du 02 Décembre 2010, décidant de lancer un Contrat de Développement Social Territorialisé (CDST) sur notre territoire,

Vu la nécessité d'envoyer un questionnaire à l'ensemble des habitants de la communauté pour établir un diagnostic de notre territoire,

Considérant qu'il sera nécessaire de facturer à la MSA les frais liés à l'envoi de ce questionnaire,

Entendu le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Prend acte qu'un courrier a été envoyé à l'ensemble des habitants de la Communauté en vue d'établir un diagnostic de notre territoire,
- Que La Poste facturera à la CCPI l'envoi de ce questionnaire à charge pour elle de se faire rembourser par la MSA,
- Charge le Président pour faire exécuter la présente délibération.

Votants : 27 Pour : 27 Contre : 00 Abstentions : 00.

Pour information : 2035 lettres ont été envoyées. Monsieur LEGAL a rencontré le Sous-Préfet pour l'informer de la démarche. L'Etat ne peut pas participer au comité de pilotage mais souhaite être associé au suivi du dossier pour le financement des actions menées.

014 – Renouveaulement de la convention Pôle Retraite avec le Centre Gestion de la Dordogne.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la convention d'adhésion au pôle retraite avec le centre de gestion signée en 2007 arrive à expiration.

Il rappelle à l'assemblée que ce service sert à préparer pour notre compte l'ensemble des dossiers de retraite des agents mais aussi l'ensemble des démarches nécessaires tout au long de leur carrière.

Monsieur LEGAL propose le renouvellement de cette convention et la mise en place de ce service financé par une cotisation de 0,10 % assise sur la masse salariale.

Entendu le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Prend acte de l'expiration de la convention d'adhésion au pôle retraite avec le centre de gestion,
 - Souhaite le renouvellement de cette convention et la mise en place de ce service financé par une cotisation de 0,10 % assise sur la masse salariale avec effet au 1^{er} janvier 2011,
 - Autorise le Président à signer la convention avec le centre de gestion de la Dordogne
 - Charge le Président pour faire exécuter la présente délibération.
- Votants : 27 Pour : 27 Contre : 00 Abstention : 00

015 – Contrat de collecte des ordures ménagères avec la Société ISS : changement de dénomination – Signature d'un avenant.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la Société ISS Environnement devient NCI Environnement, filiale de PAPREC Group, à partir du 1^{er} janvier 2011.

Il convient à ce titre de signer un avenant de substitution qui prendra effet au 1^{er} janvier 2011, pour le contrat de collecte des ordures ménagères de la commune de Issigeac, Monmadalès, Montaut, Plaisance et St Aubin de Lanquais ; les autres conditions du contrat restant inchangées

Entendu le présent exposé,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Prend acte du changement de dénomination de la Société ISS Environnement qui devient NCI Environnement à partir du 1^{er} janvier 2011,
 - Accepte l'avenant de substitution pour le contrat de collecte des ordures ménagères de la commune de Issigeac, Monmadalès, Montaut, Plaisance et St Aubin de Lanquais,
 - Autorise le Président à signer les avenants correspondants,
 - Charge le Président pour faire exécuter la présente délibération.
- Votants : 27 Pour : 27 Contre : 00 Abstention : 00

Monsieur LEGAL demande aux maires présents de faire passer à la CCPI le circuit de ramassage et les nouveaux points de collecte si besoin, ainsi que la fréquence de collecte pour le prochain marché qui devra être lancé courant septembre.

Révision du zonage communal d'assainissement de la commune de Monsaguel.

La commune de Monsaguel a présenté la nécessité de réviser le zonage communal d'assainissement sur son territoire et d'étudier un nouveau zonage pour les parcelles situées à « Le Bois de Combelongue ».

Au vu du coût de la procédure et étant donné que la commune doit également reprendre la carte communale, il paraît plus judicieux de lancer un marché unique.

Il est donc demandé à la commune de Monsaguel d'avancer préalablement sa réflexion sur la carte communale.

Par conséquent Monsieur LEGAL demande de surseoir la décision inscrite à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire de St Aubin de Lanquais fait part à l'assemblée qu'il souhaite réviser également sa carte communale dans le courant de l'année 2011.

016 - Création d'un poste de rédacteur

(Me COSTE concernée par l'affaire, sort de la salle).

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il est nécessaire de créer le poste de rédacteur territorial afin de répondre à l'accroissement des tâches qui incombent à l'EPCI,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Décide la création d'un poste de rédacteur territorial à temps non complet (21 heures), après avis de la Commission Administrative paritaire,
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget,
- Charge le Président pour faire exécuter la présente délibération.

Votants : 27 Pour : 27 Contre : 00 Abstention : 00

Questions diverses.

- Cahier de recommandations architecturales et paysagères : Une réunion de travail a été organisée le 07 février avec 2 architectes du CAUE. Des photos vont être prises sur le territoire. Deux réunions sont prévues en juin et septembre pour finaliser le cahier en 2012.

- CDST : Réunion publique de restitution le 08 mars 2011 à Plaisance.

Le groupe projet s'est réuni le 10 février et le prochain comité de pilotage est prévu le 17 mars 2011.

- Réforme des collectivités territoriales : Un dossier complet est remis à chaque commune avec un questionnaire pour aider les élus à se positionner. Un retour de ces questionnaires est demandé pour début mars.

Fin de la réunion : 23h15.